



## COMMUNIQUE D'INFORMATION

### **La Côte d'Ivoire ratifie le Statut de Rome de la Cour pénale internationale :**

*Des parlementaires du monde entier félicitent le 122<sup>ème</sup> Etat partie à la Cour pénale internationale.*

**15 février 2012, New York/La Haye :** En déposant aujourd'hui son instrument de ratification auprès des Nations Unies, **la Côte d'Ivoire** est devenue le 122<sup>ème</sup> Etat partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). Ce faisant, la Côte d'Ivoire est également devenue le 34<sup>ème</sup> Etat africain à rejoindre le système de la CPI. Cette étape historique fait suite aux décisions quasi unanimes prises les 12 et 20 décembre 2012 par l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire d'inclure une disposition sur la CPI dans la Constitution ivoirienne et d'approuver la ratification du Statut de Rome.

L'Action mondiale des parlementaires (PGA) se réjouit de cette ratification par la Côte d'Ivoire, qui est l'aboutissement d'une longue entreprise que les membres de PGA, entre autres, ont commencé à promouvoir il y a plus de dix ans, avant et immédiatement après l'éclatement d'un conflit interne armé, demandant que la ratification soit accompagnée d'une déclaration d'acceptation de la compétence rétrospective de la Cour sur tous les crimes commis depuis le début de la guerre civile, le 19 Septembre 2002.

Alors que la précédente administration de la Côte d'Ivoire a déposé une déclaration acceptant la compétence ad hoc de la Cour concernant le conflit en Côte d'Ivoire en avril 2003 (qui n'a été rendue publique par la CPI qu'en février 2005<sup>[1]</sup>), le gouvernement n'a pas présenté à l'Assemblée nationale les mesures législatives permettant d'autoriser la ratification.

Au cours des négociations de paix de Linas-Marcoussis (France) et d'Accra (Ghana), qui ont suivi les différentes phases de la guerre civile et ont conduit à une grande coalition gouvernementale, les membres de PGA se sont constamment opposés à l'inclusion de dispositions relatives à une amnistie générale et ont soutenu l'insertion d'une clause de sauvegarde de l'exercice de la compétence de la Cour concernant les crimes internationaux et autres violations flagrantes des droits de l'Homme.

Alors qu'une Commission d'enquête a établi que des violations des droits de l'Homme et des violations graves du droit international humanitaire avaient été commises, la CPI n'a pris aucune mesure concernant les crimes qui auraient été commis en Côte d'Ivoire entre 2002 et 2005<sup>[2]</sup>.

Après les élections présidentielles de 2010, ce climat d'impunité caractérisant l'histoire récente de la Côte d'Ivoire a pu être pris en compte par le président Gbagbo lorsqu'il a pris les décisions pour lesquelles la CPI entamera bientôt une procédure, le mardi 19 février 2013, de confirmation des charges pour crimes contre l'humanité qui auraient été commis pendant les violences postélectorales. Pour la première fois, un ancien chef d'Etat ou de

gouvernement est traduit en justice devant la CPI, suivant la voie des juridictions spéciales pour le Sierra Leone, l'ex-Yougoslavie et le Rwanda.

Avec la ratification d'aujourd'hui, la Côte d'Ivoire devient un membre à part entière du système du Statut de Rome, et n'est plus un Etat non partie qui bénéficie de l'intervention de la Cour pour mettre fin à l'impunité sans contribuer à son fonctionnement et à son financement.

Les membres de PGA en Côte d'Ivoire, dirigés par Dép. Mariame Traoré, redoubleront à présent leurs efforts pour garantir que cette étape franchie par la Côte d'Ivoire ouvrira la voie à la mise en œuvre complète du Statut de Rome dans son système juridique national et à une application effective du principe de complémentarité, qui réaffirme l'obligation des Etats d'exercer leur compétence à l'égard des crimes les plus graves qui touchent la communauté internationale.

### **A propos de PGA**

L'Action mondiale des parlementaires (PGA) est le plus grand réseau transnational de parlementaires de toutes les régions du monde qui, à titre individuel, soutiennent le fonctionnement efficace de la CPI et des juridictions nationales pour mettre fin à l'impunité.

A ce jour, les membres de PGA ont contribué à 76 des 122 ratifications ou adhésions au Statut de Rome. PGA est membre du Comité directeur de la Coalition pour la CPI.

La *Campagne de PGA pour l'universalité et l'efficacité du système du Statut de Rome* reçoit ou a reçu le soutien de l'Union européenne, des gouvernements des Pays-Bas, de la Suisse et du Liechtenstein, et de Humanity United.

**Contact:** Programme Droit international et droits de l'Homme, Action Mondiale des Parlementaires

#### **La Haye**

Dr. David Donat Cattin

+ 39 33 31 66 03 09

[donat@pgaction.org](mailto:donat@pgaction.org)

Ms. Maia Trujillo

+31-70-360-4433

[maia.trujillo@pgaction.org](mailto:maia.trujillo@pgaction.org)

#### **New York**

Mr. Peter Barcroft

+1-212-687-7755 (ext. 0)

[Peter.Barcroft@pgaction.org](mailto:Peter.Barcroft@pgaction.org)

Communiqué de presse bientôt disponible à l'adresse suivante :

<http://www.pgaction.org/news/latest/cotedivoire-deposits-ratification-to-rome-statute.html>